



# En équilibre vers l'avenir

LE MOT DES DPJ/DP

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) prévoit que l'évaluation des jeunes qui ont commis des délits et la réponse aux besoins en matière de protection de la société et de réinsertion sociale des contrevenants soient confiées dans chaque province au « directeur provincial ». Au Québec, ce sont les DPJ qui se sont vu attribuer ce rôle. Pour ce 20<sup>e</sup> bilan des DPJ/DP, et afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de la mise en application de la LSJPA, nous souhaitons présenter la situation de ces jeunes et les services qui leur sont offerts sous notre responsabilité.

## Tomber, se relever, effectuer une longue traversée vers un avenir incertain...

Voilà l'histoire de plusieurs jeunes contrevenants suivis par les DPJ/DP. Retrouver leur équilibre après les tumultes de l'adolescence représente pour eux un enjeu qui comporte plus ou moins de défis. Pour certains jeunes à qui nous offrons des services, le parcours est semé de détours et d'embûches.

Nous voulons mieux faire connaître cet aspect important de notre intervention sociale et, à la lumière des histoires réelles, présenter ces jeunes et leur famille, ainsi que le type de services offerts au Québec. À notre avis, toute intervention sociale réalisée auprès d'adolescents contrevenants doit reposer sur des assises cliniques solides et des pratiques probantes. Que ce soit pour évaluer la pertinence d'appliquer des sanctions hors cour, pour produire une évaluation pour le Tribunal afin d'éclairer sa décision ou pour assurer l'application des mesures ordonnées par un juge, nous comptons sur des intervenants chevronnés identifiés dans la loi comme étant des délégués à la jeunesse. Et lorsque la protection de la société exige qu'un adolescent soit soumis à une mesure de placement, ce délégué travaille en étroite collaboration avec une équipe d'éducateurs dont le mandat est d'amener ce jeune à changer de comportement et à envisager l'avenir de manière positive.

Intervenir auprès des jeunes contrevenants exige aussi un travail de partenariat constant avec les policiers, les avocats du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et de la défense, les juges et les organismes chargés de l'application des sanctions extrajudiciaires. Un partenariat essentiel.

Nous nous appuyons sur des valeurs communes, notamment sur la conviction que chaque adolescent a les capacités nécessaires pour modifier ses comportements. Nous estimons qu'il faut maintenir un équilibre entre les

mesures qu'exige la protection de la société et la nécessité de travailler à la réinsertion sociale des jeunes qui ont commis des délits. Les objectifs de notre intervention demeurent la responsabilisation, l'éducation, la réadaptation et la réinsertion sociale. Nous devons aussi prendre en compte l'intérêt des victimes et favoriser la réparation, par les contrevenants, des torts causés. Comme DP, nous croyons que la prévention est un moyen efficace de diminuer les comportements délictueux. S'investir dans les communautés fragilisées permet d'offrir aux jeunes et à leur famille des services et des activités qui leur permettent de découvrir leurs intérêts et de développer un réseau social.

En matière de délinquance, notamment grâce à l'existence de nos instituts universitaires, le Québec demeure un terreau fertile sur le plan de la recherche et de l'innovation. Plusieurs pays s'inspirent des pratiques québécoises pour développer leur modèle de pratique.

Au Québec, les statistiques montrent que la délinquance des jeunes n'a cessé de diminuer au cours des dernières années. Pourtant, la population est de plus en plus inquiète, notamment en raison de la recrudescence de la violence armée, souvent associée aux réseaux criminalisés. Nous jouons donc notre rôle avec une grande rigueur, pour assurer la protection de la société tout en favorisant la réinsertion des adolescents contrevenants.

Nous avons choisi d'illustrer le travail psychosocial et de réadaptation que nous effectuons auprès de ces jeunes en présentant leurs histoires. Nous saluons leur courage et leur persévérance, et nous les remercions de leur précieuse collaboration. Pour chacune des situations exposées, nous fournissons des explications sur l'intervention réalisée en mettant en évidence le point de vue des adolescents, puisque ce sont eux, les véritables artisans de leur succès!

Vous trouverez ces histoires complètes sous forme numérique en cliquant sur le lien de chaque bande annonce, à la page 7.